

[INDH | ISHR publie une étude sur le potentiel des Institutions Nationales des Droits de l'Homme à servir de mécanisme de protection des défenseur.es](#)

06.04.2021

ISHR a le plaisir de publier sa dernière étude explorant la mesure dans laquelle les institutions nationales des droits de l'homme pourraient agir en tant que mécanismes de protection nationaux dans le cadre de la mise en œuvre de lois nationales de protection des défenseur.es des droits humains dans certains pays d'Afrique de l'Ouest.

[English version](#)



L'[étude sur le potentiel des Institutions Nationales des Droits de l'Homme \(INDH\) à servir de mécanismes de protection des défenseur.es des droits humains](#) examine les INDH existantes au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, en Sierra Leone et au Togo afin de déterminer la complémentarité du pouvoir, du mandat et du fonctionnement de ces INDH avec les principes minimaux d'un mécanisme de protection tels que définis dans la [Loi type pour la reconnaissance et la protection des défenseurs des droits humains](#).

THE POTENTIAL OF NATIONAL
HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS TO
SERVE AS PROTECTION MECHANISMS
FOR HUMAN RIGHTS DEFENDERS



Dans plusieurs pays africains qui ont adopté des lois pour la promotion et la protection des défenseur.es des droits humains ou qui sont en train de le faire, l'INDH se présente souvent comme l'institution logique pour accueillir le mécanisme de protection des défenseur.es. Ce mécanisme sera chargé, entre autres, d'assurer la mise en œuvre de la loi sur les défenseur.es nouvellement adoptée. L'étude examine en particulier le mandat actuel ainsi que les capacités, les ressources des INDH examinées et les besoins qui restent à satisfaire pour que ces INDH jouent efficacement ce rôle.

Cette étude vise à fournir une analyse comparative des principes et fonctions essentiels d'un mécanisme national de protection, tels qu'ils sont définis dans la loi type, et de la mesure dans laquelle ces éléments sont réalisés dans les INDH existantes au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, en Sierra Leone et au Togo.

Elle souligne les avantages, ainsi que les limites, de l'hébergement des mécanismes nationaux de protection des défenseur.es au sein des INDH, et fournit des recommandations visant à améliorer leur capacité à le faire.

Pour plus d'information sur l'étude, veuillez contacter Adélaïde Etong Kame at a.etong@ishr.ch or [@Adelaide_ISHR](https://twitter.com/Adelaide_ISHR)

Photo: Flickr/Oxfam International